



CAISSE DES ECOLES

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES  
-----

Séance du 10 juin 2026

**CE-DEL-2026-14**

**OBJET : Création de commissions consultatives paritaires (ccap) communes entre la ville d'étampes et ses établissements publics rattachés : centre communal d'action sociale (ccas) et caisse des écoles (cde)**

L'an deux mille vingt six, le 10 Juin, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services Publics, sous la Présidence de Gilles BAYART, Président.

Etaient présents : M. Gilles BAYART, M. Clément LORY, M. Thomas GAURET, M. Rémy THOUVENOT, Mme Virginie TARTARIN, Mme Mathilde DESAUTY, Mme Inès BERMUDEZ, Mme Emilie ANDRE, M. Benjamin PASCHAL.

Etaient absentes excusées: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Patricia BEAUPERE, Mme Sylvie VAN DER LINDEN, Mme Ghania IDRI.

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

VU le Code de l'Education,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1 avril 2019,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 261-4, L. 271-1 et L. 271-2 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de disposer d'une CCP commune compétente pour l'ensemble des agents de la Ville d'Étampes, du CCAS et de la CDE pour l'examen des questions dont elle a compétence et notamment certaines décisions individuelles concernant les agents contractuels ;

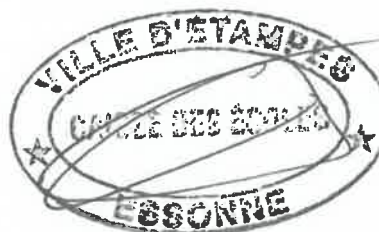
**CONSIDERANT** que la consultation des organisations syndicales ayant constitué une section au sein de la collectivité est intervenue le 11 mai 2026 soit au moins 6 mois avant la date du scrutin arrêtée au 10 décembre 2026 ;

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de cette consultation, les organisations syndicales se sont prononcées favorables à la constitution d'une CCP commune à la Ville, le CCAS et la CDE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'une Commission Consultative Paritaire commune compétente pour les agents de la commune d'Étampes, du CCAS et de la CDE,
- Place cette CCP auprès de la commune d'Étampes,
- Dit que la composition de la CCP sera fixée par arrêté,
- Informe Monsieur le Président du CIG de la Grande Couronne de la création d'une CCP commune,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Gilles BAYART  
Président de la Caisse des Ecoles



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication

le 24/06/2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état »

Accusé de réception en préfecture  
091-269101531-20260610-CE-DEL-2026-14-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026

Ministère de l'Éducation nationale